

Programme d'études

« Lien social au Maroc : Quels rôles pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? »

Séminaire

Constitution et politique de la famille : quelle opérationnalisation ?

**Mot d'introduction de M. Mohammed Tawfik MOULINE
Directeur Général**

Mercredi 30 mai 2012

Institut Royal des Etudes Stratégiques

Mesdames et Messieurs,

C'est pour l'Institut Royal des Etudes Stratégiques un immense plaisir que d'accueillir les personnalités, chercheurs et acteurs sociaux qui nous font l'honneur de se joindre à nous à l'occasion de ce séminaire.

L'IRES, comme à son habitude depuis sa mise en place officielle fin 2007, est devenu un espace de réflexion collective autour des problématiques et des thèmes qui affectent ou sont susceptibles d'affecter d'une manière significative, la trajectoire de notre pays à moyen et à long terme.

Cette réflexion orientée politiques publiques, s'inscrit dans le processus d'aide à la prise de décision dans le cadre des réformes entamées au Maroc depuis le début des années 90 du siècle dernier, processus qui a connu depuis l'avènement de Sa Majesté Mohammed VI un approfondissement dans sa consistance substantielle et une accélération dans sa mise en œuvre temporelle.

Il convient de rappeler que, d'une manière générale, la recherche en sciences humaines et sociales est restée jusqu'à très récemment en deçà des attentes tant des chercheurs que des décideurs publics. C'est dans ce contexte que l'IRES a lancé en 2009 son programme d'études sur le lien social au Maroc. L'objectif étant de mettre en lumière les zones d'ombre sur les mécanismes qui gouvernent la société marocaine, plus particulièrement la nature de ses liens sociaux.

En effet, le Maroc a entamé depuis trois décennies une série de transitions : démographique, culturelle, économique, sociale et politique. Il s'est engagé d'une manière résolue sur le chemin, difficile mais salubre, de modernisation de son économie, de démocratisation de sa vie publique et de construction d'une société plus inclusive et solidaire qui met le facteur humain au centre de ses préoccupations. Ce Maroc se devait de mieux connaître les mécanismes sociaux, voire sociétaux, qui gouvernent la sociabilité marocaine et d'imaginer les réponses institutionnelles en termes de politiques publiques, à même de consolider un vivre ensemble apaisé.

En 2011, l'IRES a organisé une enquête nationale d'envergure qui a concerné les 16 régions du Royaume et qui a touché un échantillon représentatif de plus de 5000 personnes de 18 ans et plus, sélectionné

selon la méthode des quotas. Le questionnaire de cette enquête a été construit pour mieux appréhender la nature, la force ou la faiblesse des différents liens sociaux au Maroc, à la tête desquels le lien familial. Un exposé succinct sur les résultats de cette enquête en rapport avec l'état du lien familial, vous sera présenté tout à l'heure.

Si les différentes études et enquêtes sur la famille menées ces deux dernières décennies pouvaient laisser deviner la force de ce lien familial, avec l'enquête nationale de l'IRES de 2011 nous disposons pour la première d'une radioscopie des différents liens, de la place et de la force du lien familial en leur sein.

L'année 2011 a également connu au sein de la région arabe, au Maroc aussi, d'importants événements qui ont affecté la trajectoire de chaque pays pris séparément mais aussi celle de la région dans son ensemble.

Notre pays qui avait entamé depuis plus de deux décennies un important train de réformes politiques, économiques et sociales, avait réussi à mener cette dernière décennie la délicate réforme du Code de la famille et a pu procéder à une profonde réforme institutionnelle par l'entrée en vigueur l'an dernier d'une nouvelle Constitution. Celle-ci est venue tracer une feuille de route ambitieuse dans les différents domaines de la vie de la nation pour les décennies à venir, la famille y a reçu une attention toute particulière, le texte constitutionnel lui consacrant, ainsi qu'aux thématiques qui lui sont connexes, une place de choix.

Les dispositions de la Constitution abordent la problématique du lien social familial de différents angles. Une lecture attentive montre qu'elle s'oriente davantage vers une consécration qu'une refondation de ce lien. Cette consécration se ferait à travers la capitalisation des acquis des chantiers législatifs initiés dans le sillage de la transition démocratique, ainsi que par la réaffirmation des normes régissant l'institution familiale marocaine dans ses diverses dimensions (rapports homme/femme, enfance, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, droits sociaux...).

La Constitution apporte un éclairage significatif sur le statut légal de la famille, qualifiée de « cellule de base de la société » (art. 32). Elle

dessine les contours d'une ambitieuse politique de la famille en accordant un égal intérêt à la question de la parité homme/femme en société, et donc au sein de la famille, et aux enfants dont l'épanouissement et la condition juridique ne doivent plus être hypothéqués par des facteurs liés à leur situation familiale ou sociale.

Dans la perspective de mise en œuvre de la nouvelle politique de la famille, la Constitution institutionnalise un Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance. Il a pour missions, au titre de l'article 169, « d'assurer le suivi de la situation de la famille et de l'enfance, d'émettre son avis sur les plans nationaux relatifs à ces domaines, d'animer le débat public sur la politique familiale et d'assurer le suivi de la réalisation des programmes nationaux, initiés par les différents départements, structures et organismes compétents ».

Mesdames et Messieurs,

L'IRES a tenu à réunir ce matin les principaux intéressés par la mise en œuvre de la nouvelle politique de la famille en gestation. Il s'agit des représentants des organismes publics concernés, des chercheurs ainsi que de certains des acteurs sociaux les plus actifs en la matière. De la sorte, notre séminaire a pour ambition de réfléchir aux lignes de force méthodologiques de cette politique publique.

Les intervenants sur les thèmes qui figurent dans le programme qui vous a été distribué, sont invités à livrer à l'assistance en un temps relativement court, entre 12 et 15 minutes, la quintessence de leurs expériences et expertises en guise d'introduction à un débat que je pressens de haut niveau.

Rappelons que les intervenants comme les discutants, auxquels je réitère mes remerciements pour leur disponibilité et leur sens civique, partant de la nécessité centrale de donner cohérence conceptuelle et pratique à la réflexion que nous allons mener, sont appelés à répondre, aux questions listées dans la plateforme de discussion du séminaire, et que je reprends ci-après pour rappel :

- Les réformes législatives et institutionnelles initiées ces dernières années (code de la famille, code la nationalité, législation pénale,

protection des mineurs, intégration de l'approche genre dans les politiques publiques, adhésion aux instruments internationaux...) n'ont-elles pas déjà anticipé bien des aspects de la Constitution en matière de lien social familial ?

- Comment activer la culture de l'égalité hommes/femmes dans un pays musulman en transition culturelle ? Existe-t-il un rythme raisonnable pour mettre en place cette parité au Maroc ?
- Quelle serait la composition idéale des deux instances chargées de la parité hommes/femmes d'une part et de la famille et de l'enfance de l'autre ?
- Comment impliquer les acteurs concernés, notamment le monde associatif comme partenaire stratégique dans la mise en œuvre de la politique de la famille ?
- Comment traduire les engagements constitutionnels en matière de lien social familial dans les politiques publiques sectorielles (éducation, santé, emploi, justice...) ?
- Comment intégrer l'approche « famille » dans les politiques publiques ?
- Comment aider la famille à renforcer une solidarité intergénérationnelle active ?
- Quel soutien matériel et moral et sous quelle forme la politique dédiée devra-t-elle apporter aux familles les plus nécessiteuses et à leurs membres ?

Je vous remercie de votre attention. Je passe la parole à Monsieur Mohamed Othman Benjelloun, modérateur de notre séminaire